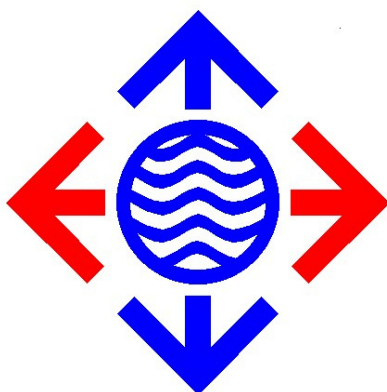


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011



Partenaires

Alpiq AG Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten	50 %
EDF SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e	50 %

Organes de la société

Conseil d'administration

Jörg Aeberhard, président, Olten (CH),
chef de l'unité production hydraulique,
Groupe Alpiq

Daniel Pepin, vice-président, Paris (F),
directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,
EDF SA

Jon Bisaz, Nussbaumen b. Baden (CH),
chef énergie, télécommunications et installations électriques,
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
directeur, direction des services partagés, centre de services
partagés-comptabilité,
EDF SA

Michel Vogien, Grenoble (F),
directeur de l'unité production Alpes,
EDF SA

Michael Wider, Guin (CH),
chef de la division énergie Suisse, membre de la direction,
Groupe Alpiq

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.*

*Commissaires
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),
a. conseiller d'État de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire

Olivier Dumas, Martigny (CH),
directeur d'Electricité d'Emosson SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Olivier Dumas, directeur
Alain Sauthier, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Bruno Boulicaut, délégué technique
Alexandre Oberholzer, gestionnaire administratif

Unités d'énergie

1 kWh	= 1 kilowattheure		= 3'600 kilojoules [kJ]
1 MWh	= 1 mégawattheure	= 1'000 kWh	= 3'600'000 kilojoules [kJ]
1 GWh	= 1 gigawattheure	= 1 million de kWh	= 3.6 térajoules [TJ]
1 TWh	= 1 térawattheure	= 1 milliard de kWh	= 3'600 térajoules [TJ]

Unités de puissance

1 kW	= 1 kilowatt	= 1'000 Watts [W]	= 1.36 cheval-vapeur [ch]
1 MW	= 1 mégawatt	= 1'000 kilowatts	= 1'360 chevaux-vapeur [ch]

Unité de tension

1 kV	= 1 kilovolt	= 1'000 Volts [V]
------	--------------	-------------------

L'exercice 2011 en bref

Exploitation

Exercice		2010	2011
Apports totaux captés	hm ³	318.8	314.7
Production totale	GWh	801.5	817.6
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh	34.4	34.4
Energie à disposition des partenaires	GWh	767.1	783.2
<i>dont production ER certifiée renouvelable **)</i>	<i>GWh</i>	<i>664.1</i>	<i>670.0</i>
Situation au		31.12.2010	31.12.2011
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	47.5	29.3
Retenue de Vieux-Emosson	%	79.2	1.0
Avoirs des partenaires	GWh	221.8	128.8

1 hm³ = 1 million de m³
 1 GWh = 1 million de kWh

*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1^{er} juin 2009. Au préalable une indemnisation financière était convenue.

***) La valeur pour l'année 2011 doit encore être validée par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

Exercice		2010	2011
Frais annuels à la charges des partenaires	MCHF	33.2	35.1
Situation au		31.12.2010	31.12.2011
Actif immobilisé	MCHF	405.2	402.2
Actif circulant	MCHF	10.7	13.7
Capital-actions	MCHF	140.0	140.0
Fonds étrangers à long-terme	MCHF	229.0	259.0
Fonds étrangers à court-terme	MCHF	46.9	16.9

1 MCHF = 1 million de francs

Rapport du conseil d'administration

à la 57^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 2012

Généralités

L'exercice 2011 est le 34^e après la clôture du compte de construction.

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable. En revanche, un tragique accident d'hélicoptère est survenu le 14 septembre 2011 près du hameau de Barberine. Il a coûté la vie à ses quatre occupants, dont Régis Desmus, chef de la centrale de Vallorcine. L'appareil a heurté le câble du téléphérique du barrage pour une raison encore indéterminée.

La disparition violente de ces quatre personnes a provoqué une très grande émotion au sein d'Electricité d'Emosson, d'EDF et dans la région. Nos pensées vont vers les victimes et leurs familles et tout particulièrement vers celle de Régis, son épouse, ses deux jeunes enfants et ses proches.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques très inférieurs à la moyenne décennale. La production reste toutefois conforme à la moyenne grâce au déstockage très rapide du lac, réalisé en vue des travaux liés à la première vidange complète de la retenue en hiver 2012. Cet abaissement sera par ailleurs également utile à la construction de la prise d'eau du complexe de pompage-turbinage de Nant de Drance.

Le conseil d'administration remercie particulièrement le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

En tenant compte du report de la vidange du Vieux-Emosson de 2010 à 2011, les apports de l'année 2011 se réduisent à 304.7 hm³ et sont ainsi inférieurs de près de 14% à la moyenne décennale. Les principaux facteurs ayant contribué à cette diminution sont le faible enneigement de l'hiver 2010/2011 et, d'une manière générale, l'évolution des conditions climatiques et le recul des glaciers. Les réductions les plus importantes sont constatées dans le bassin versant d'Emosson et au collecteur Est.

Malgré ces apports déficitaires, un pompage intensif réalisé durant l'été a permis d'atteindre la cote requise pour soulever et mettre en place par flottaison la première prise d'eau de l'aménagement de Nant de Drance. Ainsi, le taux de remplissage de la retenue s'est monté à 98.7% en septembre.

L'exploitation des installations s'est poursuivie sans incident notable. Le taux d'indisponibilité sur avarie cumulé sur 12 mois est excellent, puisqu'il se monte à 0.04% à la fin de l'exercice et le taux de réponse à la sollicitation est supérieur à l'objectif fixé de 99%. Pour ce qui concerne la pérennité et le maintien du patrimoine, aucun événement significatif n'est à mentionner.

La production totale de l'aménagement se monte à 817.6 GWh. Ce résultat, conforme aux prévisions moyennes, n'a toutefois pu être obtenu que grâce au déstockage très rapide réalisé au 4^e trimestre opéré pour vider complètement la retenue. Cette opération a pour conséquence le transfert en 2011 d'une partie de la production 2012, qui devrait être ainsi sensiblement plus faible, de surcroît pénalisée par les pertes d'eau durant l'arrêt complet de l'aménagement.

Etudes et travaux

Un important travail de préparation à la vidange du lac d'Emosson planifiée en 2012 s'est poursuivi cette année comprenant notamment : les démarches administratives auprès des autorités suisses et françaises, des essais et expertises à dessein de préciser la nature exacte des opérations à réaliser, une adaptation logistique de sites et organes techniques afin de permettre le déplacement en galerie ou le levage de volumineux matériels.

Un arrêt de chute de l'aménagement du 3 au 21 avril a permis de multiples interventions, dont : le remplacement du disjoncteur G1 de Vallorcine, la mise en service du dispositif de sécurisation incendie des transformateurs T1 et T3 de Vallorcine, et l'amélioration de l'écoulement de la fosse Pelton G2 de Vallorcine (aération de la fosse, abaissement du seuil, pose de déflecteur en sortie de canal), la recherche de

fuites sur les collecteurs Est et Sud. Le lien hydrologique entre ces deux collecteurs a été à nouveau démontré. Un trou important découvert dans une fosse à gravier du collecteur Sud a été colmaté.

Suite aux essais réalisés en 2010, la deuxième phase des travaux au puits blindé de Belleplace a été engagée. Elle a consisté en la pose de clapets de décharge et près de 600 tirants.

La turbine Francis de Vallorcine a été entièrement révisée et une rénovation complète du contrôle-commande du téléphérique de Barberine a été réalisée.

Le système de conduite automatique des installations (CAI) a été modifié afin de permettre une gestion fine au pas du quart d'heure.

Environnement politique et juridique

En Suisse, le Tribunal Administratif Fédéral (TAF) a rendu son jugement dans la procédure de plainte contre la décision de l'EICOM qui visait à faire supporter les coûts d'utilisation du niveau 1 du réseau de très-haute-tension aux centrales électriques d'une puissance installée supérieure à 50 MW au titre de contribution aux services-système généraux (SDL). Le jugement du TAF du 24 août 2011 conclut notamment que l'article 31b, al. 2 de l'ordonnance du 12 décembre 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), sous-jacent à ces dispositions, est contraire à la loi et anticonstitutionnel et de ce fait rendu inapplicable. Les contributions SDL servies durant l'année 2009 ont ainsi été effectuées sur des dispositions illégales et doivent être remboursées. Le TAF a en revanche suspendu la même procédure de plainte concernant les contributions versées durant l'année 2010. Le jugement précité étant entré en force, les contributions indûment perçues en 2009 de MCHF 3,2 ont été remboursées durant l'exercice par Swissgrid, y compris les intérêts de retard.

Les autorités fédérales helvétiques préconisent une sortie du nucléaire à l'horizon 2035. Plusieurs scénarii et modèles sont en cours d'élaboration pour garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie et pallier le manque de production que l'arrêt des centrales nucléaires engendre.

Dans ce contexte, l'énergie hydraulique devrait également connaître un développement privilégié par l'extension d'aménagements existants ou la création de nouvelles capacités. Une simplification des procédures pour l'extension des énergies renouvelables ainsi que de possibles incitations à l'investissement apporterait une contribution non négligeable à ce secteur.

La nouvelle loi sur la protection des eaux est entrée en force au 1^{er} janvier 2011 et son ordonnance OEaux le 1^{er} juin 2011. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui chapeaute la mise en œuvre de ces mesures d'assainissement, en particulier les nuisances dues aux effets des éclusées ou du marnage, s'éloigne du compromis d'origine et prend une voie propre à favori-

ser les intérêts liés à la protection de l'environnement.

La nouvelle loi helvétique sur les barrages est entrée en force au 1^{er} octobre 2010. Un groupe d'experts parlementaires est chargé de rédiger les adaptations de l'ordonnance. Le thème principal est constitué par des clauses relatives à la responsabilité et à la sécurité. La loi instaure en effet des obligations de renforcement des dispositifs de l'alarme eau et accentue la responsabilité causale de l'exploitant. Des coûts supplémentaires seront occasionnés par les contributions de surveillance accentuée.

En France, un arrêté technique concernant les risques sismiques et de crues propres

aux aménagements hydroélectriques sera prochainement publié.

Les Chambres fédérales suisses ont décidé le 18 juin 2010 d'ajuster le taux maximum de la redevance hydraulique prévu à l'art. 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH). De 80 francs par kilowatt théorique (kW_{th}) actuellement, cette taxe passera à un maximum de 100 CHF/ kW_{th} entre 2011 et 2014, puis de 110 CHF/ kW_{th} dès 2015 et jusqu'à fin 2019.

Notre société reste cependant soumise à un accord franco-suisse qui prévoit une adaptation progressive des redevances jusqu'à un maximum de 80 CHF/ kW_{th} . Cet accord déploie ses effets jusqu'à fin 2015.

Vue d'ensemble financière

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à MCHF 35.1, montant supérieur de MCHF 1.9 à celui de l'exercice précédent.

Le poste « autres produits d'exploitation » est inférieur de MCHF 0,9. Il convient de rappeler que l'exercice antérieur enregistrait des recettes ponctuelles liées aux indemnités d'assurance à la suite d'un sinistre sur machine.

Aucune variation notable n'est à signaler quant aux charges d'exploitation, qui sont supérieures de MCHF 0,2 par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente. Néanmoins, il convient de souligner que cette rubrique voit les charges liées au fonctionnement diminuer de MCHF 0,8 par rapport à l'exercice précédent, alors que les charges dues aux redevances et

impôts sur le capital sont en progression de MCHF 1.0 par rapport à la même période.

Quant aux charges et produits hors période, il faut rappeler que l'exercice précédent enregistrait des correctifs concernant la fiscalité et les contributions au système-réseau SDL. Aucun ajustement de valeurs de périodes antérieures ne figure dans l'exercice sous revue.

En Suisse, la méthode d'imposition du bénéfice des sociétés de partenaires n'est actuellement pas définie. L'impôt figurant en compte est calculé par analogie à la méthode d'imposition appliquée sur les exercices 2006 à 2008.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Organisation

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires s'est tenue le 24 mars 2011 à Genève. La modification de la période de l'exercice social a nécessité une adaptation des statuts. De plus, cette assemblée générale a nommé un nouvel administrateur en la personne de M. Jon Bisaz, en remplacement de M. Philippe Gauderon qui s'est retiré du conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 mai 2011 à Paris, les points statutaires ont été traités.

M. Marc Gaucher, membre du conseil d'administration depuis 2008 s'est retiré dudit conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2011.

Le partenaire EDF a désigné M. Michel Vogien, directeur de l'unité production Alpes, pour le remplacer en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle pour l'exercice 2011.

Lors de la réunion constitutive faisant suite à l'assemblée générale susnommée, le conseil d'administration a désigné M. Jörg Aeberhard président, M. Daniel Pepin vice-président, M. Olivier Dumas secrétaire de la société et M. Alexandre Oberholzer rédacteur des procès-verbaux du conseil d'administration.

M. Bruno Boulicaut, ingénieur auprès d'EDF, a été engagé le 1^{er} janvier 2011 pour remplacer M. Jean-Paul Soudant, membre de l'équipe de direction, dont le mandat de délégué technique mis à disposition par EDF s'est terminé au 30 septembre 2010.

Compte de résultat

	Note	2010 CHF	2011 CHF
Frais annuels à charge des partenaires	1	33'229'429	35'084'348
Autres produits d'exploitation	2	2'606'031	1'716'864
Produits d'exploitation		35'835'460	36'801'212
Matériel et prestations de tiers		-7'770'397	-7'403'905
Amortissements	9	-12'224'572	-12'119'350
Autres charges d'exploitation		-1'498'784	-1'053'371
Redevances	3	-3'866'639	-4'488'817
Restitutions aux usines existantes	4	-148'414	-211'400
Impôts sur le capital et divers	5	-2'081'206	-2'500'149
Charges d'exploitation		-27'590'012	-27'776'992
Résultat d'exploitation		8'245'448	9'024'220
Produits financiers	6	259'183	295'897
Charges financières	7	-7'871'780	-8'003'085
Résultat ordinaire		632'851	1'317'032
Produits hors période et hors exploitation	8	3'582'562	40'426
Charges hors période et hors exploitation	8	-2'715'768	-31'458
Bénéfice avant impôts		1'499'645	1'326'000
Impôts sur le bénéfice	5	-1'499'645	-1'326'000
Bénéfice de l'exercice		-	-

Bilan

Actif	Note	31.12.2010	31.12.2011
		CHF	CHF
Installations d'exploitation		397'787'259	385'971'890
Ouvrages en construction		4'655'670	13'833'654
Terrains et immeubles non concédés		2'196'121	2'028'688
Outils, véhicules, mobilier, projets et études		542'594	406'046
Actif immobilisé	9	405'181'644	402'240'278
Créances pour livraisons et prestations de services	10	162'453	307'974
Autres créances	11	3'718'786	1'480'137
Comptes de régularisation d'actif	12	2'328'325	2'141'941
Liquidités		4'524'758	9'781'721
Actif circulant		10'734'322	13'711'773
Total de l'actif		415'915'966	415'952'051
Passif	Note	31.12.2010	31.12.2011
		CHF	CHF
Capital-actions		140'000'000	140'000'000
Fonds propres	13	140'000'000	140'000'000
Emprunts par obligations	14	130'000'000	130'000'000
Emprunts passifs	15	99'000'000	129'000'000
Fonds étrangers à long terme		229'000'000	259'000'000
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	16	3'253'132	1'316'481
Dettes financières à court terme	17	30'000'000	0
Autres dettes à court terme	18	1'540'829	723'053
Comptes de régularisation de passif	19	12'122'005	14'912'517
Fonds étrangers à court terme		46'915'966	16'952'051
Total du passif		415'915'966	415'952'051

Tableau de financement

Mouvements financiers	2010	2011
	CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements	12'224'572	12'119'350
Autres postes sans influence sur les liquidités	346'700	344'605
Cashflow	12'571'272	12'463'955
Variation créances pour livraisons et prestations de services	327'968	-145'521
Variation autres créances et comptes de régularisation actifs	-2'152'720	2'080'428
Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services	-1'088'645	-1'936'651
Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	4'180'812	1'972'736
Mouvement financier provenant de l'exploitation	13'838'687	14'434'947
Versements en immobilisations corporelles	-5'477'850	-9'177'984
Mouvement financier provenant des investissements	-5'477'850	-9'177'984
Augmentation d'engagements financiers	17'000'000	30'000'000
Diminution d'engagements financiers	-22'600'000	-30'000'000
Mouvement financier provenant des opérations financières	-5'600'000	0
Variation des liquidités	2'760'837	5'256'963
Justification		
Solde initial des liquidités et titres	1'763'921	4'524'758
Solde final des liquidités et titres	4'524'758	9'781'721
Variation des liquidités	2'760'837	5'256'963

Tableau des fonds propres

CHF	Capital- actions	Réserve générale	Résultat conventionnel	Totaux fonds propres
Effectif au 30.09.2009	140'000'000	-	-	140'000'000
Bénéfice de l'exercice 2010			-	-
Effectif au 31.12.2010	140'000'000	-	-	140'000'000
Bénéfice de l'exercice 2011			-	-
Effectif au 31.12.2011	140'000'000	-	-	140'000'000

Annexe

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes:

- retenues d'accumulation, galeries d'aménée	80 ans
- installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
- installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
- terrains (non concédés)	en cas de perte de valeur
- bâtiments	50 - 80 ans
- installations de mesure, véhicules	5 - 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dépréciation d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Actif circulant

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités et titres comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Opérations hors bilan

Instruments financiers

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés au taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société:

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 13 sont considérées comme des actionnaires.

1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel.

2 Autres produits d'exploitation

	2010	2011
Services système	548'132	660'598
Recettes diverses d'exploitation	2'057'899	1'056'266
Total	2'606'031	1'716'864

Afin de rendre les chiffres de l'exercice comparable à ceux de l'exercice précédent, la présentation des états financiers 2010 a été modifiée.

3 Redevances

	2010	2011
Redevances hydrauliques	3'866'639	4'488'817
Total	3'866'639	4'488'817

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

4 Restitutions aux usines existantes

Il s'agit de la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Émosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

En juin 2010 cette disposition financière a été mutée en quantité équivalente d'énergie physique à livrer.

5 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le revenu et sur les biens-fonds en Valais.

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'une réévaluation du prix de cession de l'énergie aux actionnaires partenaires. Pour l'exercice antérieur, cet impôt avait été calculé sur un bénéfice théorique.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés (respectivement l'imposition forfaitaire annuelle, IFA), ainsi que la taxe professionnelle et la taxe foncière en 2008/09. Ces deux dernières taxes ont été remplacées au 1er janvier 2010 par la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la Cotisation foncière des entreprises.

	2010	2011
Impôts sur le capital et divers	2'081'206	2'500'149
Impôts sur le bénéfice	1'499'645	1'326'000
Total	3'580'851	3'826'149

6 Produits financiers (CHF)

	2010	2011
Intérêts actifs	11'623	15'694
Autres produits financiers	247'560	280'203
Total	259'183	295'897

7 Charges financières (CHF)

Les intérêts contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps. A la clôture des exercices respectifs, les emprunts par obligations respectivement les emprunts passifs remboursables dans les 12 mois figurent sous «dettes financières à court terme».

	2010	2011
Intérêts sur emprunts par obligations	2'925'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	4'277'514	4'465'000
Amortissement frais de financement	346'700	344'605
Autres charges financières	322'566	268'480
Total	7'871'780	8'003'085

8 Produits et charges hors période et hors exploitation

Ces postes englobent les produits et les charges des immeubles et terrains non-concédés, ainsi que les produits et charges concernant les exercices antérieurs.

Dans les «Produits hors exploitation 2010» figure un montant de 3,5 millions de francs représentant les contributions aux services-système généraux (SDL) pour l'exercice 2008/09. Ce montant se décompose en 2,9 millions de francs à titre de paiements effectués à la société nationale suisse de réseau «Swissgrid» qui doivent être remboursés et 0,6 millions de francs de dissolution de provisions excédentaires au 31 décembre 2009.

Les «charges hors exploitation 2010» comportent des rattrapages d'impôt suisse sur le bénéfice pour les années 2006 à 2009. Ces impôts ont été portés en compte selon les termes d'une convention conclue avec le service cantonal des contributions pour les années 2006 à 2008, ainsi que sur la base d'un calcul interne rétroactif pour l'année 2009, effectué par analogie avec cette convention (voir également la note 19 «Comptes de régularisation passifs»).

Produits hors période et hors exploitation

	2010	2011
Habitations	40'450	39'443
Produits divers hors période et hors exploitation	3'542'112	983
Total	3'582'562	40'426

Charges hors période et hors exploitation

	2010	2011
Habitations	107'240	31'458
Charges diverses hors période et hors exploitation	2'608'528	-
Total	2'715'768	31'458

9 Actif immobilisé (CHF)

	Installations d'exploitation	Ouvrages en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outillage, véhicules, mobilier, projets et études	Total
CHF					
Coûts de construction 31.12.2009	764'419'084	4'753'591	6'610'055	962'853	776'745'583
Investissements		5'477'850			5'477'850
Sorties	-643'600			-1'655	-645'255
Reports	5'340'727	-5'575'771	64'879	170'164	-
Coûts de construction 31.12.2010	769'116'211	4'655'670	6'674'934	1'131'362	781'578'177
Amortissements cumulés 31.12.2009	360'054'452		4'311'381	451'383	364'817'216
Amortissements	11'918'100		167'432	139'040	12'224'572
Sorties	-643'600			-1'655	-645'255
Amortissements cumulés 31.12.2010	371'328'952	-	4'478'813	588'768	376'396'533
Valeur au bilan 31.12.2009	404'364'632	4'753'591	2'298'674	511'470	411'928'367
Valeur au bilan 31.12.2010	397'787'259	4'655'670	2'196'121	542'594	405'181'644
Coûts de construction 31.12.2010	769'116'211	4'655'670	6'674'934	1'131'362	781'578'177
Investissements		9'177'984			9'177'984
Sorties					-
Reports					-
Coûts de construction 31.12.2011	769'116'211	13'833'654	6'674'934	1'131'362	790'756'161
Amortissements cumulés 31.12.2010	371'328'952	-	4'478'813	588'768	376'396'533
Amortissements	11'815'369		167'433	136'548	12'119'350
Sorties					-
Amortissements cumulés 31.12.2011	383'144'321	-	4'646'246	725'316	388'515'883
Valeur au bilan 31.12.2010	397'787'259	4'655'670	2'196'121	542'594	405'181'644
Valeur au bilan 31.12.2011	385'971'890	13'833'654	2'028'688	406'046	402'240'278

CHF	31.12.2010	31.12.2011
Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments	221'637'000	221'637'000

Comme l'année précédente, à la date du bilan du 31.12.2011 tous les engagements liés aux activités relatifs aux «immobilisations corporelles» avaient fait l'objet d'un paiement préalable.

Détails des coûts de construction des installations concédées (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
Barrage	188'309'129	188'309'129
Adductions	184'546'763	184'546'763
Chutes supérieures	69'559'844	69'559'844
Centrale de Vallorcine	78'506'414	78'506'414
Chute inférieure	145'955'874	145'955'874
Autres investissements	102'238'187	102'238'187
Total	769'116'211	769'116'211

10 Créances pour livraisons et prestations de services (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
Parties liées de la société	138'261	17'336
Tiers	24'192	290'638
Total	162'453	307'974

11 Autres créances (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
Impôt anticipé	67	2
Autres créances tiers	3'718'719	1'480'135
Total	3'718'786	1'480'137

12 Comptes de régularisation actifs (CHF)

Les comptes de régularisation comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charge financière sur la durée minimale des emprunts (voir également la note 7).

	31.12.2010	31.12.2011
Frais de financement	2'328'325	1'983'720
Compte de régularisation	-	158'221
Total	2'328'325	2'141'941

13 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par :

Alpiq AG, Olten (CH)	50.0%
EDF SA, Paris (F)	50.0%

Les actionnaires et leurs participations sont inchangés par rapport à l'année précédente.

14 Emprunts par obligations (CHF)

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2010	31.12.2011
Obligations à taux fixe	2005 - 2017	26.10.2017	2.25%	130'000'000	130'000'000
Total				130'000'000	130'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale :

2.25%

2.25%

15 Emprunts passifs (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
Durée résiduelle entre 1 et 5 ans	32'000'000	62'000'000
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	67'000'000	67'000'000
Total	99'000'000	129'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 2.65% 3.23%

Les emprunts passifs comprennent les bons de caisse suivants :

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2010	31.12.2011
Bon de caisse à taux fixe	2006 - 2016	01.11.2016	2.875%	42'000'000	42'000'000
Total				42'000'000	42'000'000

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 2.88% 2.88%

Les emprunts passifs ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont portés au bilan dans le poste «Dettes financières à court terme» (voir également la note 17).

16 Dettes résultant d'achats et de prestations de services (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
Parties liées de la société	3'081'447	4'710
Tiers	171'685	1'311'771
Total	3'253'132	1'316'481

17 Dettes financières à court terme (CHF)

Les dettes financières à court terme comprennent les bons de caisse suivants :

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2010	31.12.2011
Bon de caisse à taux fixe	2001-2011	21.03.2011	4.500%	30'000'000	0
Total				30'000'000	0

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 4.50%

18 Autres dettes à court terme (CHF)

	31.12.2010	31.12.2011
TVA	356'293	723'053
Impôts	1'182'741	-
Divers tiers	1'795	-
Total	1'540'829	723'053

19 Comptes de régularisation passifs (CHF)

Au moment de l'établissement des états financiers 2011, aucune méthodologie définitive de détermination du résultat fiscal pour les années 2009 et 2010 n'était en vigueur en Suisse. Les provisions qui ont été constituées pour ces exercices ont été calculées par analogie avec la convention pour les années 2006-2008 proposée par le service cantonal des contributions du Valais.

	31.12.2010	31.12.2011
Intérêts sur emprunts et prêts	2'281'875	1'235'625
Redevances	4'281'975	4'764'011
Impôts	3'333'130	2'246'517
Diverses charges d'exploitation	2'225'025	6'666'364
Total	12'122'005	14'912'517

20 Instruments financiers dérivés (CHF)

Un achat à terme de 2'000'000 EUR (valeur 01.03.2012) a été conclu en 2011 afin de couvrir des investissements futurs en Euro. Aucune autre opération n'était ouverte à la clôture de l'exercice.

21 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

<i>Prestations reçues</i>	31.12.2010	31.12.2011
Mise à disposition de personnel	3'887'877	4'051'903
Livraisons et prestations pour investissements	244'699	0
Livraisons et prestations diverses	901'104	943'111
Intérêts pour financement à court terme	318'625	1'811'250
Total livraisons et prestations de services de parties liées	5'352'305	6'806'264
<i>Prestations fournies</i>	31.12.2010	31.12.2011
Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels	33'229'429	35'084'348
Livraisons et prestations diverses	764'371	108'543
Intérêts actifs	0	0
Total livraisons et prestations de services pour parties liées	33'993'800	35'192'891

22 Evaluation des risques selon CO art. 663b

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2010. Ce concept définit les principes de recueil systématique des risques, de l'évaluation des risques et des priorités, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le recensement systématique des risques et l'analyse des priorités ont donné lieu à l'établissement d'une matrice (cartographie) de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Le rapport périodique sur la gestion de risques au Conseil d'administration a été adapté et vérifié. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

23 Engagements conditionnels (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucun engagement n'existait.

24 Indications supplémentaires

Après la date de clôture du 31 décembre 2011, aucun élément particulier n'est survenu qui nécessiterait une mention complémentaire. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 16 mars 2012, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

J. Aeberhard

Martigny, le 16 mars 2012

A l'Assemblée générale
d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 16 mars 2012

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 10 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

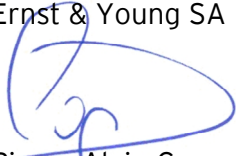
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

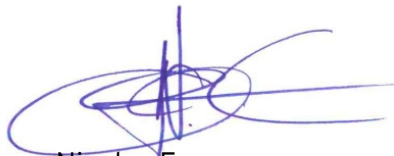
Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre-Alain Coquoz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Nicolas Emery
Expert-réviseur agréé